



Municipalité de Lac-Tremblant-Nord

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière
1^{ère} année du rôle triennal : 2020-2021-2022

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

AVIS public est donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière 2020-2021-2022 en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour son premier exercice, a été déposé le 16 octobre 2019. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 1984, chemin du Village, Mont-Tremblant, aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
-

***Municipalité de Lac-Tremblant-Nord
1984, chemin du Village
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1K4***

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **300-2015** de la **M.R.C. des Laurentides** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Mont-Tremblant, ce 23 octobre 2019.

Stéphanie Carrière
Secrétaire-trésorière